Le procureur n'a plus de temoins a appeler La poursuite ost close.

## MOTION DE NON-LIEU

Il est loisible a l'accuse, a son avocat ou a l'officier defenseur, apres l'audition de la preuve de la poursuite, d'alleguer que celle-ci n'a pas reussi a etablir une presorption legale contre l'accuse et que ce dernier ne deviait pas, par consequent, etre contraint de presenter sa defense. Dans le cas d'une telle motion, le proces-verbal sera consigne sur des feuilles separces qui seront inserces immediatement avant la presente page D. Si la cour estime que cutte allegation est bien fondee, elle doit acquitter l'accuse et consigner son verdict a la page A.

## DEFENSE

Le president s'adresse a l'accuse en ces termes:

"Il est de mon devoir en cette circonstance de vous aviser de vos droits touchant la cenduite generale de votro defense. La procedure a suivre depend entierement des reponses que vous forez aux questions de forme que nous allons vous poser. Il importe donc que vous compreniez et saisissiez l'effet de vos reponses. Vous n'aurez pas a temoigner sous serment a moins que vous ne le vouliez. Mais, si vous faites des depositions assermentées, vous serez sujet a l'interrogatoire contradictoire par les soins du procureur et a l'interrogatoire par les soins de la cour."

"Si vous ne faites pas de deposition sous sermont, vous avez le droit de faire une declaration ou vous donnerez votre version de l'affaire. Vous ne sorez pas assermente et vous ne serez pas interroge sur co que vous dites, par la cour ou par quolque autre personne. Je dois cependant vous prevenir qu'une deposition faite sous serment aura plus de poids aux youx de la cour qu'une simple declaration non assermentes."

S'il n'y a pas d'officier defenseur, le president explique alors a l'accuse l'effet que ses reponses aux questions de forme de la page D du proces-verbal aurent sur l'ordre des dernieres plaidoiries, prevu dans los Regles de procedure 40 e+ 41.

Desiroz-vous, comparaitre, vous memo, comme temoin, ou bien Question a desirez-vous faire une declaration non assermentee?

L'accusé désire rendre témoignage sous serment, monsieur

( Voir page D-3 et suivantes. )

Avez-vous l'intention de citer des temoins pour votre defense?

Oui, monsieur.

Est-co uniquement un temoin a l'appui de votre reputation

Non, monsieur.

Reponse.

Question a 1 accuse

Reponse.

Question a l'accuse

Reponse.